



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 24 juin 2026**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 14h30 sous la présidence de Mme Aïcha BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Mme BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration, M. JOUIN, Mme BIR, Mme BURGAUD (*jusqu'à 16h56, puis représentée par M. JOUIN pour les délibérations n°24 à 32*), Mme BLUMENTAL, M. AUCANT, Personnalités qualifiées : M. BORÉ, Mme GUET, Mme HAKEM, Mme COUSSINET-NDIAYE, Mme GANDON-TOURNEUX, Représentants des locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), M. PELÉ (CGL), Représentants du personnel : Mme LE MOINE, M. GAUTRON, M. PAYET, M. BENZEKRI, Membre à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général.

Étaient représentés :

Elus représentant l'EPCI : M. BOUTHOLEAU (pouvoir à Mme BLUMENTAL), M. BESSEYRE (pouvoir à M. BORÉ), Mme BOURGEAIS (pouvoir à Mme BURGAUD *jusqu'à son départ à 16h56 – délibération n°23 incluse*), Personnalités qualifiées : Mme SALIMY (pouvoir à Mme GUET), M. GUILLLOU (pouvoir à Mme GANDON-TOURNEUX), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à Mme BASSAL). Représentant d'une association pour l'insertion : M. GENDRON (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents excusés : Mme DOUSSET, M. DEPLANQUE, Mme CONAN (CNL), M. BARDY (CSF), M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

Assistaient à la séance :

Mme BOIDIN-LAHLLOU, Directrice Générale Adjointe Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
M AGEZ, Commissaire aux Comptes (cabinet Fiducial),
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme ROBION, Directrice de la Gestion Locative et des Politiques Sociales,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 24 juin 2026

Délibération n° 24/26 DG

Objet : PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – QUITUS DONNE AU DIRECTEUR GENERAL

Considérant que :

I – Contexte

Le dernier alinéa de l'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que "*Le directeur général rend compte de sa gestion au conseil d'administration et lui présente un rapport annuel en la matière*".

L'article R.423-24 dudit code prévoit également que le rapport sur l'activité de l'office donne lieu à approbation par délibération du conseil d'administration, l'année suivant l'exercice concerné.

Par application de ces dispositions, il est proposé la délibération suivante.

II – Argumentaire

Considérant que le rapport d'activités de l'année 2025, présenté en séance, rend compte de la gestion de l'Office par le Directeur Général dans tous ses champs d'activités.

Considérant ensuite que le Conseil d'Administration a pris acte de la certification par le Commissaire aux Comptes des comptes annuels 2025 de l'Office et les a approuvés.

Considérant enfin que le Directeur Général sollicite du Conseil l'approbation de ce rapport et le quitus au titre de sa gestion sur l'année 2025.

III – Conclusions

- . Vu les articles R. 421-18 et R. 423-24 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- . Vu l'exposé qui précède,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve le rapport sur l'activité de l'Office et donne quitus au Directeur Général sur sa gestion au titre de l'année 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (24 voix).

Le 24 juin 2026,



La Présidente du Conseil d'Administration
Aïcha BASSAL